

Direction : Direction Financière

Direction des FINANCES

REF : FINAN2006023

Signataire : CK

OBJET :Versement d'un prêt sans intérêts de 300 000 euros à l'association Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers, remboursable au 31 décembre 2006

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'association Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers connaît des difficultés de trésorerie suite au décalage des financements de ses actions par ses partenaires (contrat temps libre financé par la Caisse d'Allocations Familiales et Fonds Structurels Européens),

Vu le budget communal,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Mouvement Populaire» s'étant abstenus.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : Un prêt sans intérêts de 300 000 euros est attribué à l'association Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers au titre de l'exercice 2006

ARTICLE 2 : Il fera l'objet d'un remboursement au 31 décembre 2006

ARTICLE 3 : Il est inscrit en dépenses et recettes au budget primitif de l'exercice 2006 au 274-01 (400-274-01-OMJA)

Pour le Maire,

L'adjoint délégué